

WILAYA DE BOUMERDES
DAIRA DE BOUMERDES
COMMUNE DE BOUMERDES
N° : 168 /SG/B.M.C/2026
NIF : 41000200003509701000

AVIS DE CORRECTION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics, le président de l'assemblée populaire communale de Boumerdes informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre national N° 06/2025 relatif au projet intitulé : **Réalisation de six (06) classes à l'annexe de l'école HADHOUM MNOUAR à El Kerma Boumerdes**

paru l'avis d'attribution provisoire dans les quotidiens nationaux En arabe "الإخبارية" du 01/09/2025 et en français «LA NATION » du 02/09/2025 qu'a l'issue des jugements des offres techniques et financières suivant les critères de choix et la méthodologie arrêtés dans le cahier des charges, le projet est attribué provisoirement à l'entreprise « **ETB/TCE LAGHOUEG MOHAMED** suivant le tableau ci – dessous :

Intitulé du projet	N° D'enregi de pli	Désignation d'entreprise retenue	Total des points de l'offre technique	Délai de réalisation du projet	Montant de l'offre financière en T.T.C (DA)	Montant de l'offre financière corrigé en T.T.C (DA)	Nouveau Montant de l'offre financière corrigé en T.T.C (DA)	Numéro d'identification fiscale (NIF) De l'attributaire du marché	OBSERVAT
Réalisation de six (06) classes à l'annexe de l'école HADHOUM MNOUAR à El Kerma Boumerdes	217-04	ETB/TCE LAGHOUEG MOHAMED	60.00	180 Jours	30 443 056.00 DA	29 943 541.26 DA	29 943 541.60 DA	17916130473311900000	/

Tous les soumissionnaires intéressés par les résultats d'évaluation, sont invités à se rapprocher de bureau des marchés de service contractant au plus tard dans un délai de trois (03) jours à partir de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans les quotidiens nationaux.

Tout soumissionnaire contestant ce choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente (commission communale des marchés), dans les (10) dix jours qui suivent la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux, conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi 23-12 du 05/08/2023 définit les règles générales portant des marchés publics

Fait a Boumerdes, le :.....

Le président de l'assemblée populaire
Communale de Boumerdes